

Paris, le 26 janvier 2010

## Communiqué de presse

### **Après avoir renoué en 2009 avec une croissance à deux chiffres, la gestion française se mobilise sur les grands chantiers post-crise**

La gestion française a retrouvé en 2009 une **croissance à deux chiffres**. Les actifs gérés sont estimés fin 2009 à 2 617 milliards d'Euros, en hausse de 10,8% (contre une baisse de 11 % en 2008). Cette évolution est due à l'effet de marché largement positif auquel s'ajoute un effet souscription enregistré depuis le mois de mai pour les fonds actions et obligations.

- L'actif net des **OPCVM de droit français** a augmenté de 10,6% passant de 1 247 à **1 380 milliards** d'Euros.
- Les **mandats** (y compris OPC de droit étranger) ont connu une croissance équivalente, +10,9% (passant de 1 115 à **1 237 milliards** d'euros).
- Le nombre de sociétés de gestion a continué de croître : on compte aujourd'hui **591 sociétés de gestion** contre 571 il y a un an.

### **En 2010 l'industrie va se mobiliser autour de quatre chantiers majeurs « post-crise »**

#### **1. Finaliser les travaux réglementaires clefs européens**

##### **La mise en œuvre de UCITS IV**

C'est un chantier très important pour l'industrie de la gestion. Elle devrait, rappelons-le, faciliter la commercialisation des OPCVM au sein du marché intérieur et permettre de réaliser des économies d'échelle. CESR a rendu fin décembre son avis final à la commission européenne sur le KID (prospectus simplifié unique européen) et le passeport « société de gestion » ainsi que sur les fusions transfrontalières, les *masterfeeder* et l'amélioration du passeport produit. La profession suit de très près l'ensemble de ces travaux et prend une part active aux réflexions de place visant à ce que l'industrie de la gestion tire pleinement bénéfice de cette directive.

##### **L'adoption de la directive AIFM courant 2010**

L'AFG se félicite de l'établissement prévu d'un passeport européen pour les fonds alternatifs européens, vecteur d'approfondissement du marché unique et créateur d'un label pour exporter ces fonds à l'international, à l'image de ce qui a été fait avec succès pour les fonds à vocation générale dans le cadre de la directive UCITS.

Des améliorations doivent encore être obtenues en vue :

⇒ d'une plus grande cohérence entre la directive et les textes existants, en particulier la directive OPCVM ;

- ⇒ d'une clarification du champ de la directive (il est notamment important que soient bien prises en compte les spécificités de certains types de gestion tels que le capital investissement et les fonds immobiliers) ;
- ⇒ d'un cadrage adapté et d'une harmonisation des responsabilités du dépositaire;
- ⇒ de la levée des restrictions à l'investissement des fonds de fonds européens dans des fonds de pays tiers prévues à ce stade par les premiers travaux du Parlement européen.

### **L'instauration d'une supervision financière en France et en Europe**

Sur le plan de l'architecture réglementaire, 2010 devrait voir la concrétisation d'avancées significatives dans le domaine de la supervision financière tant en France qu'en Europe,

Que le Comité européen des régulateurs de marchés de valeurs mobilières (CESR) soit doté de véritables pouvoirs était l'un de nos objectifs principaux en 2009. On ne peut que se réjouir des avancées qui ont été réalisées dans ce domaine sur la base du rapport « Larosière ». Elles devraient notamment permettre au CESR de devenir une véritable autorité, l'ESMA, dotée de pouvoirs réels.

Quant à la réforme prévue des autorités de contrôle en France avec la création de l'Autorité de contrôle prudentiel et la mise en place d'un pôle commun avec l'AMF, elle devrait permettre une meilleure coordination et favoriser l'équité concurrentielle en matière de réglementation et de suivi de la commercialisation des services et produits d'épargne.

### **La révision de la directive MIF**

Pour l'industrie de la gestion, la réforme prévue de la directive MIF constitue un enjeu législatif majeur pour les mois à venir : il s'agit d'améliorer la transparence et la liquidité sur les marchés. Nous avons fait part de nos critiques et de nos observations à la mission Fleuriot qui doit publier son rapport à la fin du mois.

## **2. Renforcer la chaîne recherche, innovation et création de sociétés innovantes et développer notre Place financière**

La sortie de crise passera aussi par la poursuite de l'innovation, dans un cadre maîtrisé. C'est là l'une des forces de notre industrie, comme le montre notre dynamisme en matière de création de sociétés de gestion, qu'elles soient filiales spécialisées de groupes ou entrepreneuriales. Il est important par ailleurs de souligner le rôle de la recherche qui est le moteur de cette chaîne et pour laquelle l'industrie de la gestion continuera à se mobiliser. Cette créativité doit se poursuivre pour que les nouvelles conditions de marchés soient mises au service des investisseurs et du financement de l'économie et que Paris puisse attirer davantage encore des acteurs internationaux désirant se développer *on shore*.

## **3. Etre force de proposition dans la réforme sur les retraites et les réflexions sur le financement de l'économie**

L'AFG sera force de proposition et d'innovation dans le cadre du débat sur les retraites qui va être lancé dans les tout prochains mois. Sa réflexion, en cours, s'ordonne selon trois axes principaux :

- renforcer et étendre l'épargne salariale et le Perco  
L'entreprise est en effet le principal vecteur de la préparation des salariés à leur retraite à travers le financement des régimes obligatoires, socle du système français, mais aussi à travers leur contribution aux systèmes facultatifs d'épargne retraite, tel le PERCO;
- compléter l'offre par un produit individuel géré selon les principes de la gestion pour compte de tiers (ségrégation des avoirs et sécurité des épargnants);
- développer l'épargne longue par de nouveaux instruments utiles à l'investisseur et au financement des entreprises et des infrastructures ;

## **4. Poursuivre la modernisation des règles de déontologie, et renforcer la formation**

Après avoir en 2009 actualisé le **règlement de déontologie** des OPCVM et de la gestion individualisée sous mandat et renforcé le code de transparence européen pour les fonds ISR ouverts au public, la profession finalise les règles de déontologie spécifiques au capital investissement, à l'épargne salariale et aux OPCI, qui doivent être publiées dans les prochains mois.

Enfin la mise en place d'une **certification** des connaissances règlementaires des professionnels de la finance entrant en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, AFG-Asffi Formation a mis en place des formations préparant aux examens certifiés :

Le PRAM-(Programme Asset management) : le tronc commun de ce cursus spécifique à la gestion pour compte de tiers, couvre l'ensemble des connaissances minimales requises pour la certification professionnelle : les cours organisés en 5 modules de formation aux thèmes bien ciblés et d'une durée de 3 à 4 jours chacun se dérouleront entre le 11 mars et 8 juillet 2010.

Le PRAC- (Programme accéléré pour la certification) : 10 modules de formation d'une demi journée chacun, soit 5 journées complètes dont le contenu va suivre rigoureusement le programme des connaissances minimales et qui pourront être suivis dans leur intégralité ou à la carte : la première session est programmée pour juin prochain.

Dans les deux cas les étudiants qui le souhaiteront pourront ainsi se présenter aux toutes premières sessions d'examen certifié organisées sur la place.



**L'Association Française de la Gestion Financière (AFG)** représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent 2 600 milliards d'euros d'actifs, dont près de 1 400 milliards d'euros sous forme de gestion collective (1<sup>er</sup> rang européen et 2<sup>ème</sup> rang mondial après les Etats-Unis).

**La domiciliation actuelle des fonds européens non-UCITS**

Les fonds européens non-UCITS représentent 1 548 milliards d'euros à fin décembre 2008 (source EFAMA) dont Allemagne : 726 milliards d'euros, Luxembourg : 223 milliards d'euros, France : 150 milliards d'euros, Irlande : 129 milliards d'euros, Royaume-Uni : 62 milliards d'euros

***Vous trouverez ce communiqué de presse sur [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr). (Rubrique presse).***

Contacts            Dominique Pignot, Directrice de la Communication et de la Formation  
Tél. 01-44-94-94-17, [d.pignot@afg.asso.fr](mailto:d.pignot@afg.asso.fr)